

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Taxe sur les
surfaces commerciales -
Fixation du coefficient
multiplicateur pour 2022.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/09/21

Date d'affichage :
16/09/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votants : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 septembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEI, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEEICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDRIY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La taxe sur les surfaces commerciales est perçue de plein droit par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique.

Les établissements redevables sont ceux ouverts à partir de 1960 et dont

le chiffre d'affaires annuel hors taxe est d'au moins 460 000 € à condition que :

- Soit l'établissement ait une surface de vente au détail de plus de 400m² clos et couverts
- Soit l'entreprise exploite directement ou indirectement plusieurs établissements sous une même enseigne pour un superficie totale de 4 000 m², elle est alors redevable au titre de tous ses établissements, quelles que soient leurs superficies individuelles.

La taxe est calculée en appliquant un tarif au m² de surface de vente. Ce tarif est progressif en fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé par m².

Il existe une majoration si l'établissement exploite des points de vente de carburant au détail.

Les EPCI peuvent faire varier le tarif national dans une fourchette de plus ou moins 20 %, entre 0,8 et 1,2, sans que la variation sur une seule année ne puisse dépasser 5 %.

Il est proposé au Conseil de porter le coefficient multiplicateur de la TASCOM de 1,00 à 1,05 à compter du 1^{er} janvier 2022.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de porter le coefficient multiplicateur de TASCOM de 1,00 à 1,05 à compter du 1^{er} janvier 2022.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 absence adopte le rapport présenté.

Louis SAPHORES ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54429-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation